ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_079-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023 079

Objet : Conventions d'occupation avec les associations sportives et le SDIS du Nord pour l'utilisation des piscines intercommunales

Séance du quatre juillet deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (60):

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Francis BEVE (Suppléant) - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Élise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Céline INGELAERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20)

Brigitte GALLI à Philippe GRIMBER - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Emidia KOCH - Christophe LEGROIS à Didier TIBERGHIEN - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Jérôme DARQUES - Pascal CODRON à Roger LEMAIRE - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL- Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants: 80

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

e Président

FLANDREIN

/alentin B

Recu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 059-200040947-20230704-DEL2023_079-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUILLET 2023

DELIBERATION 2023 079

Objet : Conventions d'occupation avec les associations sportives et le SDIS du Nord pour l'utilisation des piscines intercommunales

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2125-1:

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCFI a la gestion des deux piscines du territoire, à savoir la piscine Aquabelle située à Bailleul et la piscine située à Hazebrouck ;

Dans le cadre de la promotion de la pratique sportive auprès de l'ensemble des publics, la CCFI a souhaité poursuivre les conventions conclues par la Ville d'Hazebrouck à destination des associations sportives utilisatrices de l'équipement hazebrouckois, à savoir les Bulles Bleues et le Triathlon Club d'Hazebrouck:

L'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques disposant que « l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général », la convention d'occupation prévoit l'octroi de créneaux à ces associations pour la pratique sportive, l'accès gratuit aux créneaux publics pour les adhérents souhaitant pratiquer la natation dans le cadre d'un entraînement sportif et l'organisation de manifestations sportives au sein de l'équipement.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques conventionnelles, les conventions conclues avec le SDIS pour les piscines de Bailleul et d'Hazebrouck prévoient des dispositions similaires à celles prévues pour les associations sportives.

Il vous est proposé:

 de signer les conventions de mise à disposition de locaux et de matériels pour l'utilisation des piscines intercommunales avec le Triathlon Club d'Hazebrouck, les Bulles Bleues et le SDIS du Nord.

Vote:

Pour: 80 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance

Bernard DENTENER

OF FLANDRE I

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 4 juillet 2023, Pour extrait certifié conforme,

Le Président DE COMMU

Valentin BELLEVA

(Pr.